

La Conférence d'août 1945 a étudié les propositions et s'est ensuite ajournée pour considérer la question plus à fond. Dans l'intervalle, un comité de coordination, composé du premier ministre du Canada et des neuf premiers ministres provinciaux, s'est réuni à huis clos en novembre 1945 et en janvier et avril 1946. Les provinces ont proposé des modifications et le gouvernement fédéral a offert de réviser ses propositions; le 3 mai 1946, cependant, la Conférence s'est ajournée *sine die* devant l'impossibilité évidente d'en arriver à une entente immédiate acceptable pour le Dominion et chacune des provinces.

En conséquence, dans le discours du budget du 27 juin 1946, le gouvernement fédéral a proposé une forme modifiée d'accord à conclure avec toute province qui consentirait à restreindre l'usage de certains domaines particuliers d'imposition pendant une période de cinq ans en retour d'une subvention annuelle. L'année suivante, à la suite d'autres modifications, des accords fiscaux ont été conclus avec certaines provinces. (Détails aux pp. 1018-1020.) L'impossibilité d'une entente générale avec les provinces a laissé en suspens pour le moment l'application des projets proposés par le gouvernement fédéral en vue d'une vaste entreprise de sécurité sociale et d'un programme coordonné de placements d'Etat.

Dans l'intervalle, le gouvernement fédéral avait créé de nouveaux organismes administratifs pour mettre en œuvre son programme de reconstruction. Le ministère de la Reconstruction était institué en juin 1944 et, en octobre de la même année, un Comité du Cabinet sur la Reconstruction était formé. En janvier 1946, l'ancien ministère des Munitions et Approvisionnements était fusionné avec le nouveau ministère de la Reconstruction et des Approvisionnements.

Section 1.—Programme fédéral de reconstruction

Depuis la fin des hostilités en août 1945, le gouvernement fédéral s'est employé activement à faciliter la transition de l'économie canadienne de guerre à celle de temps de paix. Quelques-uns des aspects les plus importants de ce programme de reconstruction sont exposés ci-dessous.

Dérèglementation.—La dérèglementation progressive, commencée peu de temps après la fin de la guerre, avait pour objet de répondre graduellement aux besoins changeants de l'économie et fut ajustée pour atténuer certaines poussées inflationnistes perceptibles dans la plupart des domaines. D'une façon générale, la politique relative aux prix a été d'ajuster les plafonds, au besoin, pour augmenter la production ou de tenir compte de l'augmentation du coût, et de supprimer complètement le plafond dans le cas des marchandises dont l'approvisionnement était raisonnable. Vers le milieu de 1947, la plupart des produits avaient été soustraits au plafonnement, mais les denrées principales, en général, restaient assujetties à la régie. L'abolition de la plupart des primes versées sur les produits importés et les produits domestiques a commencé en 1946 et s'est poursuivie en 1947. Un changement apporté à la régie des prix des produits importés en 1946 permettait l'importation de certains produits étrangers nécessaires mais non disponibles au Canada. La plupart des règlements sur la distribution ont également été abolis. Vers le milieu de 1947, les seuls articles alimentaires importants encore assujettis au rationnement étaient le sucre et les produits à haute teneur de sucre. Les produits alimentaires rationnés employés dans l'industrie ainsi que les huiles et graisses végétales sont demeurés assujettis à la régie. Pareillement, le fer et l'acier, certains métaux non ferreux et les produits du bois et du papier sont restés réglementés et certaines régies de temps de guerre sur les importations et les expor-